



...le projet de loi de finances pour 2022

AVIS AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

« L'HEURE EST DÉSORMAIS AUX FINITIONS ET À L'ENGAGEMENT POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE »

Réunie le 17 novembre 2021, sous la présidence de Jean-François Longeot, la **commission de l'aménagement du territoire et du développement durable** a, sur la proposition de son rapporteur Jean-Michel Houllégatte, émis un avis favorable sur les crédits relatifs à l'aménagement numérique du territoire du projet de loi de finances pour 2022.

La commission a formulé un motif de satisfaction assorti d'une réserve. L'accroissement des moyens mis à disposition du plan FTHD depuis l'année dernière pour assurer la couverture intégrale du territoire en fibre optique a permis une accélération bienvenue des déploiements en 2021. L'accent doit désormais être mis sur la qualité de service et la lutte contre l'exclusion numérique et il importe que les moyens soient pérennisés.

1. PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT : FACE À L'AVANCÉE DE LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE, LA QUALITÉ DE SERVICE DEVIENT UNE PRIORITÉ

Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire d'ici fin 2022, tel est l'objectif du **plan France très Haut Débit (FTHD)** mis en place en 2013.

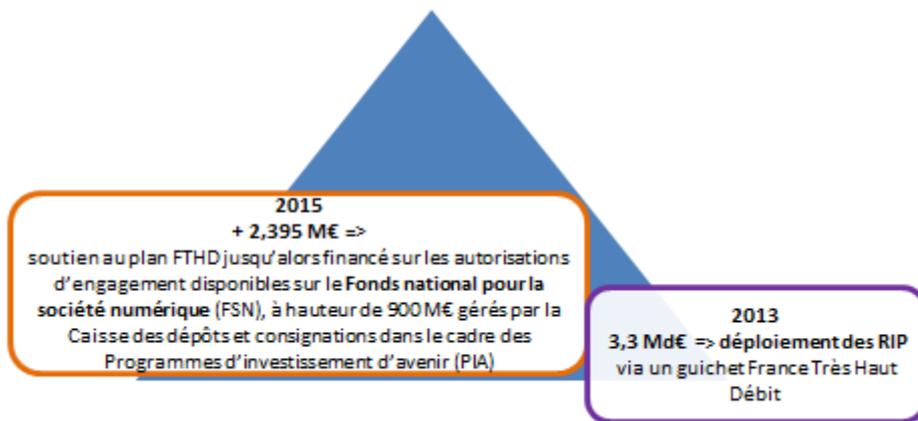
Des objectifs ambitieux

- ☞ Couverture intégrale de la population en « bon » haut débit d'ici fin 2020
- ☞ Couverture intégrale de la population en très haut débit d'ici fin 2022
- ☞ Couverture à 80 % en fibre optique jusqu'au domicile (FttH) d'ici fin 2022
- ☞ Généralisation du FttH à l'ensemble du territoire pour 2025

Les déploiements s'effectuent de manière différenciée sur deux zones, selon que l'initiative est privée ou publique.



Les moyens mobilisés en 2013 pour le déploiement des RIP se sont avérés **nettement insuffisants** pour atteindre les objectifs du plan, malgré un nouvel abondement en 2015.



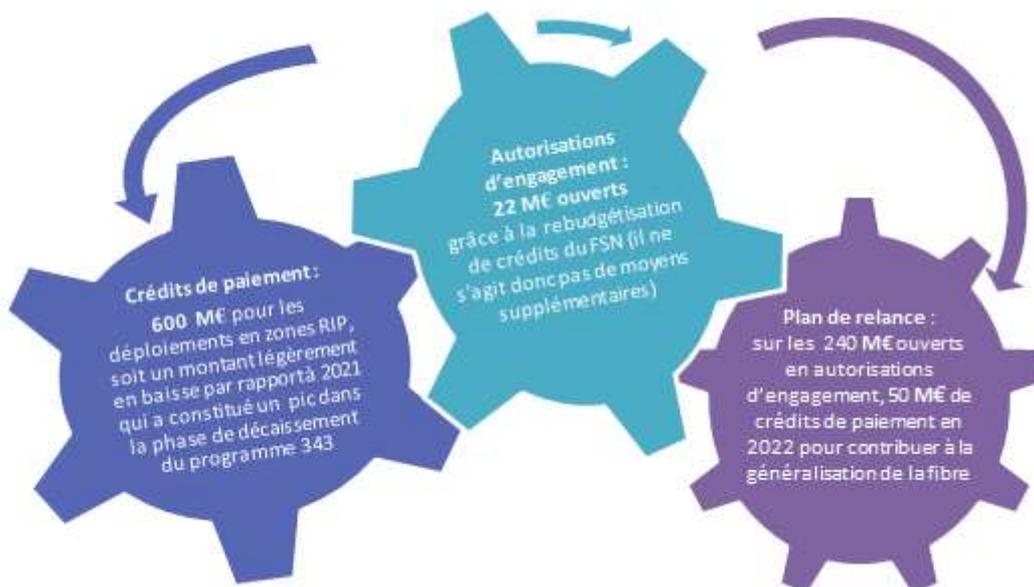
En février 2020, face aux difficultés rencontrées par de nombreux départements pour finaliser leur plan de financement, le Gouvernement avait annoncé la mobilisation d'une **enveloppe de 280 M€**, issue d'économies réalisées sur les premiers RIP. Des moyens jugés trop modestes au regard du besoin de financements supplémentaires, estimé à 500 M€ par les acteurs du secteur, relayés par le Sénat. Il aura fallu attendre la crise sanitaire de 2020 pour que le Gouvernement accepte de déployer des moyens permettant d'assurer le financement complet des programmes de déploiement dans l'ensemble des départements.

+ 30 M€ d'autorisations d'engagement à l'initiative du Sénat (3^e projet de loi de finances rectificative pour 2020)
+ 240 M€ (Mission « Plan de relance »), pour le déploiement de la fibre

Selon l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et audiovisuelles (Avicca), entendue par le rapporteur, **cette hausse de moyens a permis « de se rapprocher du besoin »** même si des moyens supplémentaires pourraient être nécessaires pour atteindre la couverture numérique intégrale.

L'enjeu est donc désormais de faire vivre le réseau dans la durée tout en assurant l'homogénéité de la couverture.

En 2022, les crédits mobilisés affichent une **relative stabilité** par rapport à 2021.



S'agissant de l'**avancée des déploiements**, on relève un rythme « record » en 2021 pour la fibre, ce dont le rapporteur se félicite :



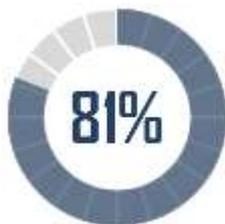
Locaux rendus raccordables
en un an



Part des locaux raccordables
à la fibre

En revanche, dans la **zone AMII**, malgré la progression des déploiements (+ 3 millions de lignes déployées entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021), l'objectif de couverture intégrale en fin d'année 2020 n'a pas été atteint.

Part des locaux de communes sur lesquelles Orange et SFR sont engagés ayant été rendus raccordables en zone AMII (juin 2021)



Orange



SFR

Enfin, s'agissant de l'objectif du « bon » haut débit pour tous fixé à fin 2020, les **auditions du rapporteur font état d'évolutions positives**. L'objectif s'appuie sur le dispositif « Cohésion numérique des territoires » lancé en 2019 et piloté par l'ANCT.

En 2021

Point faible : déploiement modéré du guichet CNT (1,7 M€, soit un montant éloigné de l'objectif de 100 M€), malgré des progrès (au 30 juin 2021, 27 000 kits financés, contre 6 321 à la même date en 2020)

Plusieurs points positifs :

- couverture en « bon haut débit » en phase avec les objectifs du PTHD => fin décembre 2020, la couverture en bon haut débit a atteint « *quasiment 100 % des foyers et entreprises* », dont 98 % par les technologies terrestres et 86 % par les seuls réseaux filaires (ANCT) ;
- en avril 2021, mise en ligne par l'ARCEP de la plateforme « **Ma connexion internet** » (mise à la disposition du public de la liste des opérateurs présents et du débit accessible à une adresse donnée).

L'année passée, le rapporteur avait émis un regret : l'absence d'un **outil de suivi** dédié à cet objectif et de chiffres actualisés sur la couverture du territoire en « bon » haut débit (les chiffres les plus récents dataient de septembre 2019, ils faisaient état d'un taux d'éligibilité des Français à un raccordement avec un débit supérieur à 8 Mbit/s de seulement 95 %).

La prochaine échéance est celle de la couverture intégrale du territoire en très haut débit (> 30 Mbit/s) fin 2022 : le rapporteur sera attentif à l'atteinte de cet objectif, qui dépend en partie du maintien des rythmes de déploiement de la fibre.

Des inquiétudes croissantes portent désormais sur les zones très denses (ZTD), qui ne peuvent pas faire l'objet d'une intervention financière publique selon la logique établie au lancement du plan FTHD : d'importants écarts de couverture se font jour entre les territoires.

Commune	Locaux	Couverture
Paris	1 702 000	96%
Marseille	510 000	69%
Lyon	373 000	95%
Toulouse	344 000	85%
Nice	268 000	89%
Nantes	220 000	78%
Montpellier	204 000	81%
Bordeaux	199 000	89%
Strasbourg	173 000	74%
Lille	165 000	53%



Couverture moyenne en fibre en zone très dense

Le rapporteur appelle l'État à une extrême vigilance, afin que ces disparités ne se traduisent pas par de nouvelles **fractures numériques entre les territoires**.

Enfin, l'accélération des déploiements suscite des préoccupations croissantes sur les raccordements à plusieurs égards :

- **Le financement des raccordements complexes à la fibre n'est pas complètement satisfaisant** : 150 M€ sont prévus mais les raccordements dits « longs » (qui concernent une minorité de cas dans lesquels le point de branchement est situé à plus de 100 mètres de la parcelle) ne seraient pas éligibles, selon l'Avicca ;
- Des problèmes de commercialisation des réseaux persistent du fait d'un **adressage défaillant, en particulier en zone rurale** ;
- **La qualité des raccordements finaux jusqu'à l'abonné inquiète** : le recours à la sous-traitance par les opérateurs d'immeubles serait responsable de nombreux désordres, particulièrement préoccupants au regard des importants moyens mobilisés pour déployer les réseaux et des attentes légitimes des citoyens.

Le rapporteur rappelle que le plan France Très Haut Débit ne pourra être un succès total qu'à la condition de réussir l'étape du raccordement, **dernier maillon** de la chaîne du déploiement.

2. NEW DEAL MOBILE : DES PROGRÈS À CONFIRMER DANS LA RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Les objectifs (2018)

- ➔ Couverture de 5 000 nouvelles zones par opérateur grâce à l'identification pour 2025 de nouveaux sites d'installation de pylônes
- ➔ Généralisation de la 4G sur l'ensemble des pylônes existants d'ici fin 2020
- ➔ Obligation de couverture de l'intégralité des axes routiers prioritaires d'ici fin 2020
- ➔ Obligation de proposer une couverture mobile indoor via le Wi Fi, d'ici fin 2018 (à l'exception de Free, pour qui l'échéance a été fixée à 2019). Cet objectif a déjà été atteint.

En 2021, le New Deal affiche des résultats globalement positifs, en particulier pour la couverture ciblée (même si quelques retards persistent), la généralisation de la 4G et les axes routiers prioritaires (couverture assurée à 99 % aujourd'hui).



Couverture ciblée
Part des sites encore en attente de mise en service parmi ceux désignés par les arrêtés de 2018 (30 juin 2021)



Généralisation de la 4G
Part des sites mobiles équipés en 4G (30 juin 2021)



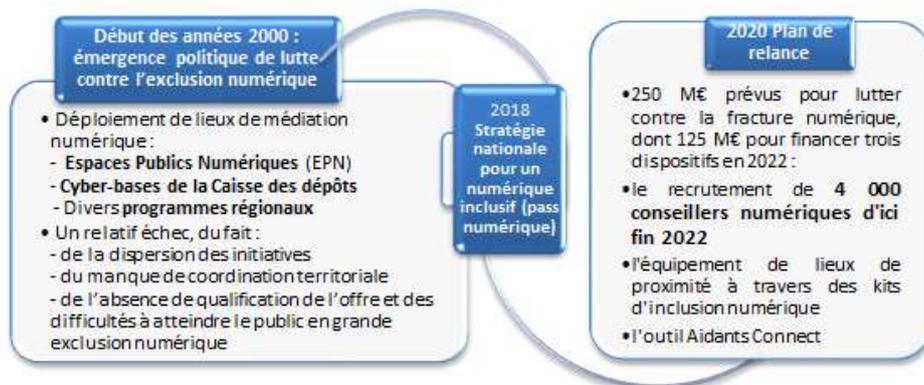
Généralisation de la 4G
Évolution de la part des zones blanches équipées en 4G

En revanche, **les services de 4G fixe**, qui permettent de fournir une alternative dans les zones qui ne peuvent pas immédiatement bénéficier de la fibre, **peinent à se déployer (75 sites ont été mis en service** par Orange et SFR au 30 juin 2021, sur les 510 sites prévus).

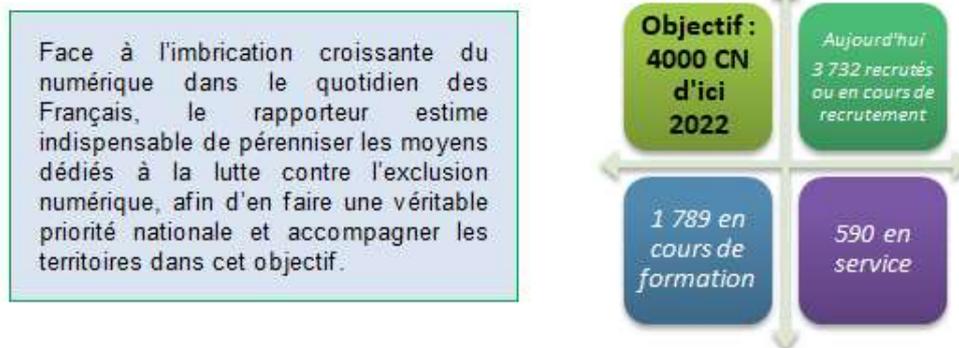
Par ailleurs, la bonne conduite des déploiements mobiles se heurte aujourd'hui à deux difficultés : l'insuffisance de la **mutualisation** des infrastructures (45 % des sites sont en partage passif et 28 % en partage actif, en fin d'année 2020) et la **spéculation foncière sur les infrastructures mobiles**.

3. L'INCLUSION NUMÉRIQUE : LA MONTÉE EN PUISSANCE D'UN NOUVEL AXE DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

La politique de **lutte contre le phénomène de l'illectronisme**, qui toucherait **13 millions de Français**, est née au début des années 2000 et connaît une nouvelle impulsion depuis 2020.



Le déploiement des **conseillers numériques** (CN) par l'ANCT affiche actuellement une forte dynamique, dont le rapporteur se réjouit



POUR EN SAVOIR +

- Consulter le dossier législatif : <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjlf2022.html>



Jean-François Longeot
Président

Sénateur du Doubs
(Union centriste)



Jean-Michel Houllégatte
Rapporteur

Sénateur de la Manche
(Socialiste, Écologiste et
Républicain)

COMMISSION
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

http://www.senat.fr/commission/dvpt_durable/index.html

Téléphone : 01 42 34 23 20